

Hélène CLAMAGIRAND
Avocat à la Cour
2, rue des Dardanelles
75017 PARIS

Tél. : (1) 46 55 25 76
Tél. : (1) 40 68 97 97
Fax : (1) 46 57 24 05
Vest : A 83

Service Assistance Technique
Industries Françaises (S.A.T.I.F.)
14, rue Anjou
75008 Paris

Paris, le 29 Juillet 1994

A l'attention de : M. de la Baume

Re : Habyarimana c/ X

Cher Monsieur,

Madame la Présidente Habyarimana et sa famille m'ont spécialement mandatée pour déposer une plainte devant la juridiction française en vue d'obtenir l'ouverture d'une procédure judiciaire à la suite de l'attentat qui a coûté la vie tant aux Présidents du Rwanda et du Burundi qu'à leur collaborateurs. Cette procédure a pour objet de :

1. Déterminer les réalisateurs, les commanditaires et les auteurs de cet odieux assassinat ;
2. Faire en sorte que les familles des victimes puissent être indemnisées.

Il a été porté à mon attention que trois de vos salariés ont péri dans cet attentat.

Je tenais à vous informer de la démarche entreprise par les familles afin de vous permettre, si vous le désirez, de vous joindre à cette procédure et d'informer, à toutes fins utiles, les compagnies d'assurance, AVIA FRANCE et le GAN des démarches entreprises par Madame Habyarimana et sa famille.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir informer les familles de vos salariés de l'intention de mes clients afin de leur permettre également, dans la mesure où une information serait ouverte et conduirait à la détermination des auteurs de l'attentat, de faire valoir leur droit à indemnisation.

Sans réponse de votre part d'ici une semaine à compter de la réception de la présente, je considérerais que vous n'entendez pas vous joindre à cette procédure.

En l'attente de vous lire,

je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.


Hélène Clamagirand